

## Vœu du Conseil Parisien des Européen·nes présenté par l'exécutif

Améliorer l'accueil et renforcer la participation des citoyen·nes européen·nes parisiens·nes à la vie de la cité

Considérant la délibération du Conseil de Paris 2017 DDCT 180 / DGRI / DFA en date du 17 avril 2018, par lequel il autorise Madame la Maire de Paris à signer la convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet « INCLUDE »,

Considérant la délibération 2018 DDCT 172 autorisant Madame la Maire de Paris à créer le Conseil Parisien des Européen·nes et l'adoption du règlement intérieur appelé « charte de fonctionnement » du CPE,

Considérant l'article 9 du Traité sur l'Union européenne et l'article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, « Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre »,

Considérant les valeurs et les droits garantis par les articles 2, 3, 6, 9, 10, 11, 35 du TUE et les articles 15, 20 à 24, 170, 227 et 228 du TFUE et par la Charte des droits fondamentaux de l'UE,

Considérant que le nombre de citoyen·nes européen·nes vivant à Paris est estimé à 110 000 par l'INSEE, et que leur taux d'inscription sur les listes électorales est faible (14%), marqueur d'une intégration à parfaire,

Considérant la délibération 2019 DDCT 139 permettant de renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen,

Considérant la compétence de la Ville de Paris en matière de communication et d'accompagnement administratif de ses habitant·es,

Considérant que les citoyen·nes européen·nes vivant à Paris peuvent manquer de connaissances sur leurs droits, et que par ailleurs les agents administratifs de la Ville de Paris peuvent méconnaître la situation des citoyen·nes européen·nes quant à l'exercice de leur citoyenneté à Paris,

Considérant la volonté politique de la Ville de Paris d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des citoyen·nes européen·nes,

Sur proposition des membres du Conseil Parisien des Européen·nes et de l'exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu :

La Ville de Paris s'engage à mettre en place un accompagnement à destination des citoyen·nes européen·nes, ainsi qu'une meilleure communication et une sensibilisation aux droits liés à la citoyenneté européenne.

La mise en œuvre du vœu fera l'objet d'une feuille de route co-construite avec les membres du CPE en prenant en compte l'ensemble des outils et des instances de la Ville et plus particulièrement la délibération citoyenne n°2019 DDCT 139 votée en Conseil de Paris en septembre et publiée le 10 octobre dernier. La mise en œuvre de la feuille de route se fera au moyen de plusieurs engagements, notamment :

- Que la Ville de Paris s'engage à mettre en place un accompagnement à destination des citoyen·nes européen·nes visant à améliorer l'accueil et faciliter les démarches administratives et citoyennes au travers de plusieurs actions en utilisant aux mieux les dispositifs déjà existants ou en cours de création :

- L'organisation de permanences et/ou de points d'information dédiés à tous les citoyens européens afin de faciliter l'exercice de leurs droits. Elle s'insérera, notamment, dans le cadre du dispositif voté en Conseil de Paris avec la délibération 2019 DDCT 139 permettant de renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen. Par exemple dans les Mairies d'arrondissement, les MVAC-s, les kiosques citoyens, ou encore à l'occasion du dispositif mobile « proposer, agir, choisir, la ville de Paris vous donne la parole ». L'information sera mise à disposition en plusieurs langues européennes,
  - La formation à destination des citoyen·nes européen·nes dans le cadre des Ateliers citoyens. Le contenu de cette formation serait élaboré avec l'appui des membres du CPE,
  - Une mission proposée aux Volontaires de Paris pour accompagner les citoyen·nes européen·nes en mobilité à Paris,
  - Des flyers d'information mis à disposition dans des équipements recevant du public,
  - La création d'une FAQ (foire aux questions) en ligne sur une page paris.fr dédiée à l'Europe,
  - La mise en place d'une coordination avec les associations qui œuvrent pour la promotion des valeurs et droits liés à la citoyenneté européenne,
  - L'organisation de soirées d'informations pour les nouveaux arrivants.
- Que la Ville de Paris propose de former les agents administratifs volontaires, aux droits et situations des citoyen·nes européen·nes quant à l'exercice de leur citoyenneté à Paris :
    - La formation sur les droits et devoirs des citoyen·nes européen·nes à destination des agents administratifs, inscrite au catalogue de formations de la DRH de la Ville de Paris. Plus spécifiquement d'un agent administratif par arrondissement qui pourrait être le « référent Europe » de la mairie d'arrondissement,
    - Des fiches réalisées avec l'aide du CPE, à destination du service relations usagers et notamment du 3975.
  - Pour la mise en œuvre de l'ensemble des engagements cités ci-dessus, la Ville s'engage à dédier des moyens nécessaires au fonctionnement du CPE.



H. Sanchez.